La F.C.O., une expérimentation gouvernementale

Nous avons abordé le problème de la fièvre catarrhale ovine dans le *Courrier d'ALIS* (n° 65, p. 25). Nous évoquions la résistance des éleveurs et leur organisation en regroupements régionaux pour refuser la vaccination qui leur est imposée. Jean COULARDEAU est un ardent défenseur de la liberté en matière de vaccination animale. Lui-même est un éleveur à la retraite, il connaît donc très bien le sujet. Nous l'avions invité l'année dernière lors de nos Journées d'Eté à Meschers où il avait fait une conférence très appréciée. Il expose ici la situation de face à face entre les autorités sanitaires et les éleveurs. ALIS soutient bien évidemment ces derniers dans leur lutte courageuse.

« La F.C.O. , fièvre catarrhale ovine ou maladie de la langue bleue, touche tous les ruminants. A cause du réchauffement climatique, elle arrive d'Afrique où elle sévit de manière endémique.

Une viande malade

Pour avoir un motif de refuser les produits de ces pays, **nous avons déclaré la maladie contagieuse.** Pour l'OIE (Office International des Epizooties), cette affection n'est pas contagieuse. Selon le vieux gag de l'arroseur arrosé, nous voilà pris au piège et contraints d'appliquer les règles des maladies contagieuses (en l'occurrence celles de la fièvre aphteuse) pour ne pas perdre la face. Cette maladie inoffensive pour l'homme peut devenir dangereuse à travers sa prophylaxie. Les vaccins contiennent un adjuvant, de l'hydroxyde d'aluminium et un conservateur, du thiomersal (sel de mercure) composants dont la dangerosité fait presque l'unanimité. Bien évidemment ces produits se retrouvent un jour ou l'autre dans les viandes et les produits laitiers. Plus grave encore, on peut craindre qu'ils n'aient sur la santé animale des conséquences aussi néfastes que chez l'homme. Nous devenons alors **consommateurs d'aliments « malades »**. Il n'y a aucune étude sur les conséquences pour la santé animale de ces adjuvants et conservateurs et encore moins sur celles de l'ingestion des produits carnés et lactés provenant d'animaux malades.

Dangers de la désinsectisation

Comme si cela ne suffisait pas, parce que la maladie est véhiculée et transmise par un vecteur bien précis (un culicoïde, petit moucheron) nos têtes pensantes ont imaginé arrêter sa progression par l'emploi massif d'insecticides. Il n'existe pas de produit spécifique aux culicoïdes et ils volaient déjà au temps des dinosaures !. Résultat : de très nombreux insectes font les frais de ces traitements, dont **les abeilles**. Dégâts collatéraux : les insectivores disparaissent, morts de faim ou empoisonnés. Tout cela, bien entendu, est contraire au premier article du code de l'environnement qui impose de respecter les écosystèmes. Qu'à cela ne tienne, les organisations écologistes qui l'ont fait voter se taisent.

La transmission

Les dirigeants se rendent bien compte que l'emploi du mot contagion n'est plus possible. Insidieusement **on est donc passé de contagion à transmission**. Bien sûr que la FCO est transmissible, sinon elle s'arrêterait. Quand on se casse une jambe, ce n'est ni contagieux ni transmissible. Par contre la FCO pour se propager a besoin d'un vecteur bien spécifique, contrairement à ce que laissent croire certains. Il lui faut un culicoïde. En Afrique les insectes piqueurs ne manquent pas. Il n'y a qu'un culicoïde qui transmet la FCO. La maladie est arrivée en Europe avec le culicoïde africain qui a fait le voyage porté par le vent du midi et a survécu grâce au réchauffement. Il a transmis son savoir faire à des culicoïdes indigènes qui ont repris le flambeau et ainsi permis à la FCO de toucher toute l'Europe. Des

insectes piqueurs autres que celui-là existent aussi chez nous. La seringue qu'utilise le vétérinaire dans les fermes n'est pas toujours désinfectée, mais ce n'est pas elle qui transmet le virus, seul le culicoïde le transmet. C'est la preuve qu'il ne se contente pas de « transporter », mais qu'il est pour quelque chose dans le processus biologique de la transmission. Il y a pour le moment 25 sérotypes de cette maladie, tous ont pour vecteur exclusivement des culicoïdes, selon l'état actuel des recherches. En France continentale on ne vaccine que contre deux sérotypes : le 1 et le 8, mais d'autres arrivent.

Inefficacité de la vaccination

Vouloir arrêter, voire éradiquer la FCO par la vaccination relève de l'illusion. Pour une maladie contagieuse, faire une vaccination en anneau autour d'un foyer, abattre les animaux sensibles au contact de la bête malade, peut ralentir, voire stopper la progression de la maladie. Par contre dans le cas qui nous préoccupe ces mesures deviennent illusoires. Le culicoïde franchira la barrière vaccinale avec le vent qui lui sert à se déplacer et, s'il n'a pas transmis la maladie au reste du troupeau, abattre les animaux ne sert à rien. Il suffira alors qu'il se réapprovisionne en virus sur des ruminants sauvages ou des sujets non sensibles mais pouvant le véhiculer (chevaux par exemple). Il suffira même qu'il pique un bovin vacciné comme l'écrit l'AFSSA : « ***Pour les bovins, les études fournies montrent que, après infection expérimentale d'animaux vaccinés, pour la majorité des vaccins, seule une réduction de la virémie a été mise en évidence. L'efficacité des vaccins pour prévenir les symptômes de la maladie chez les bovins n'a pu être évaluée car dans la plupart des cas, les infections expérimentales en laboratoire n'ont pas permis d'induire ces symptômes*** ».

L'immunité naturelle

Si les pays africains ont la FCO depuis la nuit des temps sans que leurs troupeaux n'aient été décimés, ils le doivent au développement de **l'immunité naturelle** qui, comme l'écrit l'AFSSA encore une fois sous la signature de P. VANNIER, sous-directeur, repris par le ministre de l'agriculture dans sa lettre aux Préfets du 11 mars 2009 : « *Après infection naturelle, la durée de l'immunité postinfectieuse est longue et dure plusieurs années. Avec le sérotype 8, les scientifiques du FLI en Allemagne ont démontré que des bovins infestés naturellement par la BTV8, et éprouvés en conditions expérimentales* ***une année après l'infection naturelle, étaient protégés cliniquement et ne présentaient aucune virémie*** ». Cette immunité s'acquiert à moindre coût et protège véritablement les animaux.

Pour résumer ce qui vient d'être dit : la vaccination peut être dangereuse et inutile, la nature offre une bien meilleure solution à moindre coût. La désinsectisation relève d'un viol du premier article du code de l'environnement et laisse la champ libre à toutes **les maladies vectorielles**, puisque les vecteurs n'auront plus de prédateurs pour les manger.

Dérogation pour les centres d'insémination artificielle

Jusque là l'absurdité de nos autorités, leur scientisme et la croyance infinie au dogme vaccinal ne sont pas faits pour nous étonner. Par contre la prophylaxie de la FCO présente une particularité bien spécifique. **Les centres d'insémination artificielle** qui vendent du sperme et des embryons à l'étranger (hors d'Europe) **peuvent obtenir une dérogation** à l'obligation vaccinale si leurs clients ne veulent pas de produits issus d'animaux vaccinés. Ils s'engagent seulement à ne pas demander d'indemnités en cas d'animaux malades. Pour du commerce, ce qu'il est impossible d'accorder aux objecteurs devient possible aux commerçants. **Nos gouvernants connaissent donc la dangerosité du vaccin et ils nous l'imposent**. Il suffit d'ailleurs de parcourir la campagne pour découvrir **l'ampleur des dégâts du vaccin** : bêtes malades, stériles, vides ou crevées… A tel point que beaucoup ne veulent plus entendre parler de ce vaccin. Des vaccinalistes eux-mêmes n'en veulent plus. **La vaccin n'a jamais été**

expérimenté correctement. Vendu sans AMM, avec seulement une ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation), sans aucun recul. L'administration a même fixé sa durée d'immunité contre l'avis du laboratoire. Un labo reconnaît que la maladie n'est pas contagieuse ! Très peu de cas sont remontés à la pharmacovigilance, car les vétérinaires ont bloqué la transmission, certaines DSV (Direction des Services Vétérinaires) refusant simplement de l'entendre. Pour couronner le tout, les frais d'expertise sont à la charge de l'éleveur. Malgré tout, des cas ont été enregistrés. Par contre la gendarmes qui auditionnent les refuseurs notent que les accidents postvaccinaux touchent beaucoup de monde, et ils ne savent pas tout !

L'action en justice

Le gouvernement nous propose une dérogation que nous refusons, car elle est assortie de conditions discriminatoires inacceptables. Il faudrait débourser beaucoup d'argent en analyses, accepter que tous les agriculteurs ne puissent pas en bénéficier (les transhumants sont exclus)…Surtout il faudrait désinsectiser à chaque déplacement (y compris pour les abattoirs, bon appétit !) et vacciner à la moindre alerte.

Le Groupement de Défense des Refuseurs aux Obligations liées à la FCO (GDRO) a donc proposé aux refuseurs de demander une dérogation sur le type de celle des centres d'insémination. Bien entendu l'administration la refuse. Le refus est alors mené devant les tribunaux administratifs pour excès de pouvoir. Des milliers de consommateurs signent des déclarations comme quoi ils refusent de manger des produits issus d'animaux vaccinés, ils ne méritent pas moins de respect que les acheteurs étrangers de sperme et d'embryons.

Avec la grippe H1N1 le gouvernement a expérimenté et s'est planté. Avec nous que va-t-il essayer ? Il affûte ses moyens de coercition. Jusqu'à quand ?

Nous restons le seul pays européen où la vaccination est systématique et obligatoire. **Les produits bios** officiels ne sont pas mieux sur ce plan, car **la nouvelle réglementation européenne autorise les vaccins, obligatoires ou non**. Il va falloir que les consommateurs en particulier et les citoyens en général se décident à faire la loi, sans en déléguer la responsabilité à des administrateurs vénaux et incompétents ».

Jean COULARDEAU

A voir pour complément d'information :
www.giezoneverte.com
www.gdrofco.fre.fr
www.atanka.com
Pour signer la pétition : www.atanka.com/actions/fco-signature.aspx